

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 14 juin 2022  
Date de l'affichage : 14 juin 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 43 + 9 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 52

<b>OBJET : BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023</b>
---

Numéro de la Délibération : 220623-DC-70

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Michèle BRICHEZ, Nadia MORIA, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

**Dont représentés :**

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Nathalie SABOT par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par Mme Danielle DEBLIECK.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-41-3, L. 5214-16, L. 5219-5-XII ;
- L'article 1609 nonies C IV et V du code général des impôts ;
- La délibération n° 280720-DC-III-2 désignant les représentants de la Communauté de communes dans divers organismes et fixant la composition de la CLECT ;
- La délibération n° 071222-DC-144 portant la modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie ayant pour conséquence la constatation d'entrées et de sorties de voies ;
- Le rapport de la CLECT approuvé à l'unanimité lors de la réunion du 17/01/2023 transmis aux communes et à la Communauté de communes le 19 janvier 2023 ;
- La délibération n° 080223-DC-6 du conseil communautaire en date du 8 février 2023 prenant acte du rapport de la CLECT du 17 janvier 2023 ;
- Les délibérations des conseils municipaux de MONTREUIL-SUR-THÉRAIN (23/01/2023), BELLE-ÉGLISE (30/01/2023), NEUILLY-EN-THELLE (02/02/2023), ULLY-SAINT-GEORGES (06/02/2023), NOAILLES (07/02/2023), BERTHECOURT (09/02/2023), LE COUDRAY-SUR-THELLE (10/02/2023), ABBECOURT (15/02/2023), ANSACQ (15/02/2023), BALAGNY-SUR-THÉRAIN (16/02/2023), PUISEUX-LE-HAUBERGER (16/02/2023), MELLO (20/02/2023), HEILLES (24/02/2023), ANGY (28/02/2023), CIREN-LÈS-MELLO (28/02/2023), SAINT-SULPICE (28/02/2023), FOULANGUES (01/03/2023), MORANGLES (01/03/2023), CROUY-EN-THELLE (03/03/2023), THURY-SOUS-CLERMONT (09/03/2023), HONDAINVILLE (10/03/2023), SAINTE-GENEVIÈVE (14/03/2023), VILLERS-SOUS-SAINT-LEU (15/03/2023), ERCUIS (22/03/2023), PRÉCY-SUR-OISE (22/03/2023), VILLERS-SAINT-SÉPULCRE (24/03/2023), CHAMBLY (27/03/2023), BORAN-SUR-OISE (28/03/2023), LACHAPELLE-SAINT-PIERRE ((2/03/2023), MOUCHY-LE-CHÂTEL (30/03/2023), HODENC-L'ÉVÊQUE (31/03/2023), MORTEFONTAINE-EN-THELLE (31/03/2023), CAUVIGNY (05/04/2023), DIEUDONNÉ (11/04/2023), FRESNOY-EN-THELLE (14/04/2023), BLAINCOURT- LÈS-PRÉCY (15/04/2023), NOVILLERS-LES-CAILLOUX (11/04/2023), LE MESNIL-EN-THELLE (08/03/2023) ayant approuvé le rapport de la CLET ;
- La délibération du conseil municipal de PONCHON (31/01/2023), ayant rejeté le rapport de la CLECT ;
- La communication du conseil communautaire par courriel en date du 10 février 2023 sur le montant des attributions de compensation provisoires pour 2023 après que le conseil communautaire, par délibération n° 080223-DC-6, a pris acte du rapport de la CLECT ;
- L'avis de la commission finances en date du 15 juin 2023 ;

**Considérant :**

- Qu'en prenant en compte les seules 38 communes représentant 60 226 habitants ayant approuvé par délibérations concordantes le rapport de la CLECT dans le délai imparti, les conditions de majorité qualifiées sont respectées par conséquent, le rapport est approuvé ;
- Que les montants d'attributions de compensation provisoires communiqués pour 2023 deviennent définitifs ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **DIT** que le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;
- **ARRÊTE** le montant des attributions de compensation définitives 2023 tel que présenté ci-après :

<b>ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES - ANNEE 2023</b>			
<b>REVERSEMENT AUX COMMUNES (AC positive)</b>		<b>REVERSEMENT DES COMMUNES (AC négative)</b>	
<b>Communes</b>	<b>Montant</b>	<b>Communes</b>	<b>Montant</b>
ANGY	125 153 €	ABBECOURT	24 466 €
BALAGNY-SUR-THERAIN	482 825 €	ANSACQ	18 102 €
BELLE-ÉGLISE	39 264 €	BERTHECOURT	1 934 €
BLAINCOURT-LÈS-PRÉCY	168 978 €	CROUY-EN-THELLE	16 869 €
BORAN-SUR-OISE	604 105 €	DIEUDONNÉ	35 539 €
CAUVIGNY	161 233 €	FOULANGUES	12 420 €
CHAMBLY	1 295 764 €	FRESNOY-EN-THELLE	11 058 €
CIRES-LÈS-MELLO	586 442 €	HEILLES	20 451 €
ERCUIS	77 426 €	HODENC-L'ÉVÊQUE	12 194 €
LE MESNIL-EN-THELLE	129 054 €	HONDAINVILLE	6 563 €
MELLO	145 440 €	LACHAPELLE-SAINT-PIERRE	34 425 €
MORTEFONTAINE-EN-THELLE	6 227 €	LE COUDRAY-SUR-THELLE	362 €
NEUILLY-EN-THELLE	486 725 €	MONTREUIL-SUR-THERAIN	6 293 €
NOAILLES	55 624 €	MORANGLES	18 292 €
NOVILLERS-LES-CAILLOUX	50 684 €	MOUCHY-LE-CHÂTEL	6 667 €
PRÉCY-SUR-OISE	683 059 €	PONCHON	26 150 €
SAINTE-GENEVIÈVE	289 327 €	PUISEUX-LE-HAUBERGER	30 887 €
THURY-SOUS-CLERMONT	17 734 €	SAINT-FÉLIX	18 832 €
VILLERS-SAINT-SÉPULCRE	206 952 €	SAINT-SULPICE	10 666 €
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	495 803 €	SILLY-TILLARD	20 236 €
		ULLY-SAINT-GEORGES	37 085 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 107 819 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>369 491 €</b>

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230622-220623-DC-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023